



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

| Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET |
|--|---------------------------------|--|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p> | | <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p> |

Objet : SPLA Territoire 34 – Rapport d'activités 2014.

Monsieur VIALA rapporte :

Créée en 2008 par le Conseil Général de l'Hérault, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 a pour objet de réaliser prioritairement les actions d'aménagement au sens du code de l'urbanisme qu'il entend initier.

Depuis 2010, cette disposition est étendue à plusieurs collectivités actionnaires d'une même société, avec une double condition : qu'elles exercent, collectivement, sur celle-ci, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que cette société réalise l'essentiel de son activité pour ces mêmes collectivités.

Dans ce cadre, 10 intercommunalités du département, qui n'ont pas leur propre opérateur, sont entrées au capital de cette société, ou ont depuis renforcé leur présence.

Il s'agit de :

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau,
La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
La Communauté de Communes du Pays de Lunel,
La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
La Communauté de Communes La Domitienne,
La Communauté de Communes du Clermontais,
La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises,
La Communauté de Communes du Saint Ponais,
Et la Communauté de Communes du Saint Chinianais.

La Communauté de communes du Clermontais possède actuellement 42 actions au capital de la SPLA TERRITOIRE 34, soit 5,92% du capital (soit 42 000 euros sur un capital global de 710 000 euros).

Avec des produits d'exploitation à hauteur de 1 298 K€ et des charges de 1 361 K€, le résultat net pour l'exercice 2014 présente avant impôt une perte de -64 K€.

L'activité opérationnelle de la société pour 2014 est détaillée dans le rapport joint en pièce annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport d'activité de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 pour l'année 2014.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-28-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015